

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° 2023D94

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 25 septembre 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

40 Présent(e)s :

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRINEAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : G. CHAMPION
BEAUFOU : D. HERMOUET
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER, C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

8 Absent(e)s excusé(e)s:

AIZENAY : C. BARANGER donne pouvoir à I. GUERINEAU, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR
APREMONT : S. BUFFETAUT, donne pouvoir à G. CHAMPION,
BEAUFOU : J-Ph. BODIN, donne pouvoir à D. HERMOUET
BELLEVIGNY F. FLEURY, donne pouvoir à Ph. BRIAUD,
PALLUAU : G. BUTEAU donne pouvoir à M. BARRETEAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, donne pouvoir à C. FRAPPIER
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET, donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

1 Absent(e) :

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Approbation des rapports d'activités 2022 de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté de communes doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le rapport d'activités 2022, le rapport d'activité lié à la gestion des déchets et assimilés 2022 et le rapport d'activité lié à l'assainissement non collectif 2022 joints à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 085-200072882-20230925-2023D94-DE



Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) :

- D'approuver les rapports annuels d'activités 2022 présentés par le Président.
- De soumettre aux conseils municipaux des communes membres l'approbation des rapports annuels d'activités 2022.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre
Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 02/10/2023.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

